

LES MILITANTES TOULOUSAIN-E-S DU BOYCOTT D'ISRAËL DOIVENT ÊTRE RELAXÉ-E-S !



Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann sont convoquéEs au tribunal correctionnel de Toulouse **le 30 juin**.

Leur crime. Ils sont poursuivis pour «entrave à l'exercice normal d'une activité économique » à la suite d'un dossier monté par deux organisations pro-israéliennes (dont la section locale LICRA) et adressé au Procureur de la république.

Les faits. Il s'agissait de deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain en décembre 2014 et février 2015.

Pourquoi un tel déploiement judiciaire pour 4 dossiers vides? Devant les succès de la campagne BDS partout dans le monde, le gouvernement israélien - de droite et d'extrême droite raciste – a défini la campagne BDS comme une « menace stratégique » et il reçoit le soutien du gouvernement français qui poursuit la criminalisation des actions militantes BDS qui avait démarré en 2010 avec la circulaire Alliot-Marie.

Ces distributions s'inscrivent dans le cadre de la campagne internationale **Boycott – Désinvestissement - Sanctions** qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour lancer un courant d'opinion mondial **en faveur du respect des droits des Palestiniens et pour en finir avec l'impunité de l'État d'Israël**.

Nous considérons que le droit de critiquer un État qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question. Ce droit se trouve au coeur même de la notion de société démocratique. Nous dénonçons, avec force, tous ceux qui prétendent y voir de l'antisémitisme pour faire taire toute condamnation de la politique israélienne.

BERNARD, JEAN-PIERRE, LOIC et YAMANN - et tous les militantEs de la campagne BDS en procès - doivent être relaxés. Nous demandons l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie et le respect de la liberté d'expression pour la campagne BDS et pour la solidarité avec le peuple palestinien.



RASSEMBLEMENT

de solidarité devant le tribunal de Toulouse le jeudi 30 juin de 13h à 19h (M Palais de Justice).



RÉUNION PUBLIQUE

salle Osète (6 rue du Lieutenant Colonel Pélissier - M Capitole) dès 20H30. Avec Mohammed Khatib (militant palestinien, responsable de Samidoun Europe) et Eric Hazan (écrivain et éditeur)

Soutien financier : chèques à l'ordre de BDS France Toulouse - mention « procès BDS » au dos - à adresser à : CASC - BDS France Toulouse 10bis, rue du Colonel Driant 31400 Toulouse.

Comité de soutien aux inculpé-e-s BDS toulousains : Act Up Sud-Ouest, AFPS 31, AFPS 82, Alternative Libertaire 31, Artisans du Monde Toulouse, ATTAC 31, ATTAC 09, BDS Comminges, BDS France Toulouse, CCFD - Terre Solidaire, CGT Educ'action 31, CLIME, CNT 31, Coup Pour Coup 31, Collectif Palestine Figeac, Collectif Palestine Libre, Comité Palestine 81, Copernic 31, Couserans-Palestine (09), Collectif Solidarité Palestine 31, DAL 31, EELV Toulouse, Egalité Toulouse Mirail, Ensemble 31, ESMA, FSU 31, FSU 09, Front Populaire Tunisien, Gers-Palestine, Jeunes Musulmans de France-Toulouse, LDH31, Mouvement de la Paix 31, MRAP 31, NPA 31, NPA jeunes 31, OCML VP, PCF 31, PG 31, PIR 31, Solidaires 31, Solidaires 09, Solidaires Etudiant-e-s, Sud Education 31, Sud PTT 31, Sud Rail Midi-Pyrénées, Sud Santé Sociaux 31, Survie Midi-Pyrénées, UAT, UD CGT 31, Union Juive Française pour la Paix, UPT, les cinémas Utopia Toulouse et Utopia Tournefeuille...